

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16/10/2023

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membre Absent Et excusé	Date de la convocation Et d'affichage
13	9	4	0	11/10/2023

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Stéphane CAUCHOIS, Ginette MARGUERITE, Denise RIBAUCCOURT, Jean Michel JONETTE, Arnaud BOURGEOIS.

Absents et représentés : Brigitte LEPOETRE représentée par Béatrice PERRET-DELESQUE, Monique DAMONNEVILLE représentée par Denise RIBAUCCOURT, Frédéric LOUVET représenté par Jean Michel JONETTE, Francois VALET représenté par Sylvain PINTA.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. PINTA est nommé secrétaire de séance.

Préalablement à l'ordre du jour, Madame le Maire invite le Conseil à rendre hommage à Dominique Bernard et Samuel Pati. La lecture de « La lettre à Dominique Bernard écrite par sa collègue Aurélie » est suivie d'une minute de silence.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/09/2023 n'appelle aucune observation.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Madame le Maire rappelle le mail adressé le 21/09/2023 informant de la démission de Nathalie MOREL, conseillère municipale à effet du 01/10/2023 qui a invoqué des raisons personnelles ne remettant pas en cause son soutien à l'équipe municipale.

Constatant que cette démission a été acceptée par Madame Le Maire,

Constatant que Madame la Préfète a été informée le 21/09/2023 en application de l'article L 2121-4 du CGCT,

Constatant le nouveau Tableau du Conseil Municipal transféré à la préfecture le 21/09/2023 et compte tenu du résultat des Elections du 15/03/2020,

Le conseil municipal prend acte qu'il n'y a pas de suivant de liste.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE Nr 4

Le conseil municipal, après délibération sur proposition de Madame le Maire adopte à l'unanimité la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euros		23 000.00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		23 000.00 €		
D 231-106 : VOIRIE CHEMIN DE LA CHAPELLE	41 190.00 €			
D 231-107 : Installation Vidéo Protection		20 500.00 €		
D 231-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM		360 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	41 190.00 €	380 500.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				610.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				610.00 €
R 1321-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM				300 000.00 €
R 1323-107 : Installation Vidéo Protection				1 700.00 €
R 13251-96 : AMENAGEMENT BATIMENTS COM				60 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				361 700.00 €
Total	41 190.00 €	403 500.00 €		362 310.00 €
Total Général		362 310.00 €		362 310.00 €

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE Nr 5

Le conseil municipal, après délibération sur proposition de Madame le Maire adopte à l'unanimité la décision modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains		18 000.00 €		
D 60632 : Fournitures de petit équipement		400.00 €		
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	9 615.00 €			
D 6156 : Maintenance		3 000.00 €		
D 635 : Autres impôts, taxes et vers. ass. (administration		260.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 615.00 €	21 660.00 €		
D 65738 : Subventions de fonctionnement aux autres états	250.00 €			
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes		250.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	250.00 €	250.00 €		
R 7066 : Redevances et droits des services à caractère social				165.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses				165.00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes				3 885.00 €
R 742 : Dotations aux élus locaux				255.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				4 140.00 €
R 752 : Revenus des immeubles				7 000.00 €
R 7588 : Autres produits divers de gestion courante				740.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				7 740.00 €
Total	9 865.00 €	21 910.00 €		12 045.00 €
Total Général		12 045.00 €		12 045.00 €

SUBVENTION CLASSE A PAC (Projet Artistique et Culturel)

Madame le Maire présente le projet "Les supers Héros de la nature : un voyage théâtral à travers les continents", projet conduit par l'enseignante d'une classe de CE1 et CE2

Remarquant que le projet présente un grand intérêt pour les enfants,

Constatant que le projet est validé par une conseillère pédagogique de l'académie d'Amiens,

Constatant également que ce projet ne peut entrer dans le cadre du CLEA,

Constatant que l'intervenante retenue par l'enseignante a présenté le devis le moins cher,

Sachant que le montant total est de 1.817.00 €, comprenant les interventions professionnelles, les frais de fournitures, déplacements au théâtre, et peut être financé pour partie à hauteur de 658.70 € par la coopérative scolaire et 500.00 € par l'Education Nationale, l'enseignante sollicite donc une participation de la Mairie de la différence.

Madame le Maire propose une subvention arrondie à 660.00 €.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à la majorité :

Pour 12, Abstention 0, Contre 1

PRESENTATION DU PADD – FUTUR PLUI

La présentation résulte des travaux réalisés en ateliers par les 53 communes. Les ateliers se sont déroulés par secteur, pour nous : Therdonne, Hermes, Bailleul sur Thérain, Roch Condé, Allonne, Warluis.

Des réunions publiques sont prévues. Celle de notre secteur s'est déroulée à Rochy Condé ; 6 membres du conseil de Warluis étaient présents, en plus des habitants de notre village.

Madame le Maire présente le diaporama du séminaire du 21 septembre 2023.

Le PADD est un document avec les grandes lignes à partir desquelles vont être définis les documents urbanistiques. Ce projet résulte d'une élaboration progressive construite avec la collaboration de toutes les communes

Les scénarios retenus sont organisés autour de l'habitat, la vie économique, afin de trouver une juste mesure. Les enjeux les plus importants pour aujourd'hui et demain ont été définis à partir d'un cahier d'attention comprenant de nombreuses questions qui ont été travaillées par les maires, adjoints et conseillers délégués des communes. (75% des communes ont répondu)

Les scénarios ont fait l'objet de différents ateliers et repris lors d'un séminaire des Maires qui a eu lieu le 4 mai 2023, et dans lequel les élus ont développé différents souhaits, différentes orientations.

Le PADD du PLUi-HM se structure autour de trois axes :

Axe 1 : Un territoire d'emplois et accueillant : pour une agglomération qui valorise son système d'économie productive et son rayonnement

Orientation 1 : Maintenir un taux d'emploi élevé

Orientation 2 : Relever et valoriser la richesse des patrimoines paysagers et urbains

Orientation 3 : Assurer l'accueil de nouveaux habitants et dynamiser l'image du Beauvaisis

Axe 2 : Un territoire qui anticipe les transitions : pour une agglomération motrice face aux mutations démographiques, urbaines, sociétales et environnementales

Orientation 1 : Proposer un espace de vie attrayant et durable

Orientation 2 : assurer la préservation et la valorisation de toutes les ressources

Orientation 3 : garantir la protection de la richesse écologique du territoire

Axe 3 : Un territoire système, au fonctionnement bénéfique à tous : pour une agglomération organisée comme un vrai « bassin de vie »

Orientation 1 : conforter l'organisation du quotidien et renforcer l'armature territoriale

Orientation 2 : proposer une offre résidentielle diversifiée

Orientation 3 : développer toutes les formes de mobilités

Orientation 4 : Préserver et valoriser des espaces dédiés au temps libre

Ce projet est présenté aux conseils municipaux des communes qui n'ont pas à se prononcer par vote.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – Rapport d'Activités 2022

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal ainsi informé

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

INFORMATIONS GENERALES

Avancement du dossier de restructuration urbaine

Rappel du plan de financement

Opération de		1 500 000.00 € HT
DSIL	45%	675 000.00 €
Département	31%	465 000.00 €
AGGLO	4%	60 000.00 €
Warluis	20%	300 000.00 €

Il faut par ailleurs prévoir l'avance de trésorerie correspondant à la TVA réglée avant qu'elle puisse être récupérée.

La capacité d'emprunt pour la commune a été fixée à 300 000.00 €.

Dans le plan de financement, il n'est pas pris en compte les travaux supplémentaires qui pourraient apparaître, ni la vente de la maison 2 rue des écoles.

Au moment de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre, lancé en octobre 2022, le montant des travaux étaient estimés à 1.020.000€.

Lors du dépôt des dossiers de subvention, en janvier 2023, le plan de financement a été revu, du fait des conséquences de la guerre d'Ukraine. Le montant des travaux a ainsi été réévalué et porté à 1.266.265€

En septembre 2023 l'estimation des travaux faite par notre maître d'œuvre dans son APD est de 1 305 167.92 € HT.

La différence entre le chiffrage de notre financement et le point estimatif de l'architecte est lié à la rampe pour handicapé.

Après validation par l'APAVE, les appels d'offres seront lancés courant novembre pour un choix des entreprises prévus fin janvier.

DSP de l'ACM de Warluis

Après le dernier Conseil, le choix de la Ligue de l'Enseignement de l'Oise a été notifié. Cette notification a été envoyée à la préfecture.

Depuis la rentrée de septembre, du fait de la modification de la population warluisienne, il y a une augmentation constante du nombre d'enfants fréquentant la cantine ou l'ACM.

A noter que dans ses prévisions, notre assistant à maîtrise d'ouvrage avait projeté 114 enfants pour la rentrée 2024/2025. Ces chiffres sont aujourd'hui confirmés par la directrice d'école, et sont de nature à écarter l'éventualité d'une fermeture de classe.

La population scolaire devrait se maintenir pour la rentrée scolaire 2025/2026, puis augmenter pour la rentrée 2026/2027.

La fréquentation de la cantine et de l'ACM devrait donc suivre cette évolution.

Constitution de l'Association « Repair Café Warluis »

Des ateliers ont été mis en place depuis six mois. Afin de pouvoir continuer et récolter des fonds, l'association « Repair Café Warluis » a été créée : la présidente est Madame Béatrice PERRET-DELESQUE.

Une demande de récupération de matériel a été lancée auprès de la déchèterie, de divers magasins, notamment des magasins de bricolage.

On peut retrouver l'association sur Facebook « Warluis Solidaire »

L'association espère d'autres bénévoles, si possible bricoleurs, mais aussi pour assurer l'organisation, et le fonctionnement de l'association.

Il est prévu une participation au Marché Nocturne de Warluis le 8 novembre 2023.

Enquête Publique Photovoltaïque

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, présenté lors de la réunion publique de novembre 2022, arrive dans sa dernière phase préalable aux autorisations administratives. La demande de permis de construire donne lieu à une Enquête Publique du 31 octobre 2023 à 9 heures au 2 décembre 2023 à 12 heures, dont les modalités sont reprises dans l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2023. Celui-ci est affiché dans le panneau d'affichage de la mairie et sur le site de la commune.

Les permanences du commissaire enquêteur sont prévues

- Mardi 31 octobre 9h00 à 12h00
- Samedi 18 novembre 9h00 à 12h00
- Vendredi 24 novembre 14h30 à 17h30
- Samedi 2 décembre 9h00 à 12h00

Le dossier de présentation ainsi que tous les documents relatifs à ce projet sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Un registre est mis à disposition du Public pour y consigner les observations éventuelles.

Mercredi 18 octobre le Conseil Municipal de Bailleul sur Thérain délibère sur un accord sur une convention de gestion avec LUXEL. Cette décision offrira une mesure compensatoire de 19ha permettant l'installation et le développement des espèces protégées présentes sur le site de Warluis.

Présentation de l'Etat de Compensation de la Taxe Foncière

L'Etat compense à une certaine hauteur les pertes dues aux exonérations de la taxe foncière. Cette année, le montant total devrait s'élever à 2815.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Bilan des « Bielles Warluisiennes

Les Bielles Warluisiennes, manifestation organisée à l'initiative de l'équipe municipale sous la responsabilité de M. Jonette, conseiller municipal

Cette année les Bielles Warluisiennes se sont déroulées le 7 octobre avec une météo très favorable. L'an dernier 75 voitures ont participé pour 150 cette année. Ce qui amène à réfléchir pour l'année prochaine, sur la limite des places disponibles. De même, il y a eu 50 parrainages l'année dernière pour 110 cette année.

Le Conseil Municipal remercie l'association EVEREST en charge de la restauration, les bénévoles, ceux qui ont servi de commissaires, ceux qui ont aidé à l'installation, l'organisation, la Boulangerie Leguay, la boucherie Carpentier, mais aussi les propriétaires des voitures qui le temps d'une journée ont partagé leur passion.

Les prochaines Bielles Warluisiennes auront lieu le 5 octobre 2024.

Qualité de l'eau

L'eau est régulièrement testée. Nous sommes en ce moment à 51.5% de Nitrates

Date des Vœux

Le conseil valide le 19 janvier 2024 à 18h30

Contravention – Pouvoir de Police du Maire

Monsieur Bourgeois a envoyé un article de presse faisant état du matériel dont s'est doté la commune d'Allonne qui permettrait au maire ou ses adjoints de dresser des contraventions.

Madame le Maire explique que qu'il s'agit, en fait, d'un simple terminal d'encaissement des contraventions supposant non seulement l'achat d'un boîtier et d'un logiciel. L'ensemble de l'équipement représente un coût d'environ 5.000€.

Or, le montant des contraventions est versé directement à l'Etat, cela ne rapporte donc rien à la commune. Par conséquent Madame le Maire a décidé de ne pas acheter cet équipement qui ne simplifie pas les procédures et dont le coût est bien trop élevé. Elle rappelle que les gendarmes se déplacent régulièrement dans notre village afin de s'assurer de la sécurité des personnes et des biens, qu'ils sont amenés à verbaliser pour des infractions au code de la route ou des défauts de stationnement. La vraie solution relative à la sécurité routière est le respect des règles par tous.

La séance est levée à 21h20